

QUESTIONS & REPONSES CONCERNANT APPEL D'OFFRES REF. SJU/LC/0047-CFT

PRESTATIONS DE SERVICES DE RECEPTIONNISTE

(05.10.2010)

N°	Objet	Référence dans le cahier des charges et/ou documents annexés	Questions	Réponses
1	Offre financière	Section 4.3.4 du cahier des charges – « Proposition financière »	Dans la Section 4.3.4 du cahier des charges, il est demandé aux soumissionnaires de proposer un « <i>prix forfaitaire</i> ». Est-ce que cela veut dire que le prix proposé doit couvrir l'entière période des quatre années (i.e., y compris les éventuels renouvellements) ?	L'offre de prix (par an) doit correspondre à un montant ferme et non révisable pendant la première année d'exécution du contrat (voir article I.3.2 du projet de contrat joint à l'invitation à soumissionner). A compter de la deuxième année d'exécution, ce prix pourra être révisé dans les conditions et limites prévues à l'article I.3.3 du projet de contrat.